Commune de
Val-de-Ruz

# Informations officielles

Édition du 16 février 2023

## Éditorial

**Bois-énergie: l'union fait la force**

La forêt est plus que jamais au cœur des discussions politiques et sociétales et son rôle pour limiter les conséquences du réchauffement climatique par la séquestration de $CO_2$ n'est plus à prouver. La forêt endosse également plusieurs fonctions: protectrice (glissements de terrain et avalanches), écologique (biodiversité, filtration de l'eau et de l'air), économique (emplois, utilisation du bois) et sociale (détente et loisirs).

À l'heure où le bois a le vent en poupe, tant pour la construction que pour l'utilisation énergétique, il faut saisir l'opportunité d'exploiter tout le potentiel, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les forêts privées à Val-de-Ruz et dans le canton. L'augmentation de la production de bois-énergie permettrait ainsi de participer activement à l'atteinte des objectifs fixés par le plan d'action fédéral «énergie et climat» tout en garantissant un approvisionnement local en hausse constante, notamment dans notre région.

La forêt ne peut relever le défi climatique et assurer ses fonctions qu'en étant bien gérée et en bénéficiant de soins réguliers. Cependant, ces soins peuvent être difficiles à planifier ou à réaliser pour les propriétaires de petites parcelles (environ 250 à Val-de-Ruz). Les regrouper pour en faciliter la gestion est un objectif. L'idée est soutenue par le Canton.

À l'instar de ce qui s'est fait pour des produits agricoles célèbres tels que le Gruyère AOP via des associations et une interprofession, les propriétaires forestiers privés sont invités à solliciter les services de l'association Forêt Neuchâtel et d'y adhérer pour se fédérer. La plupart des communes et le Canton en font partie. La Commune de Val-de-Ruz est intéressée au bois-énergie régional du fait de l'extension des réseaux de chauffage à distance sur son territoire. Au final, chacun sera gagnant.

Daniel Geiser, conseiller communal

## Défense incendie

Lors de l'année 2022, les unités d'intervention et les spécialistes du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) ont été sollicités à 102 reprises dans le cadre des missions attribuées selon la législation neuchâteloise en vigueur.

Les valeurs sont légèrement plus élevées en rapport avec les années précédentes. Cela s'explique principalement par une augmentation des interventions au profit des services sanitaires neuchâtelois (aide au portage et évacuation sanitaire à l'aide du camion-échelle).

Une part non négligeable des interventions se réalise toujours dans le cadre des missions relatives au domaine du feu. Les sollicitations pour inondations ont moins accaparé les sapeurs-pompiers volontaires, notamment lors de situations en lien avec des événements naturels.

Le pourcentage le plus élevé des déplacements (58%) intervient dans la zone territoriale de la couronne nord de la vallée, où la densité de la population vaudruzienne est la plus importante.

Les sapeurs-pompiers du SDI VdR accomplissent également des interventions de type «service communautaire» au profit de la population ou de partenaires tels que les services d'ambulance (25% des mobilisations).

À relever, pour l'année 2022, les sollicitations particulières suivantes:

- juin 2022: renfort sur un incendie en ville de Neuchâtel avec le camion-échelle;
- juillet 2022: engagement des spécialistes en feux de végétation et forêt pour un événement dans la forêt au nord de la ville de Neuchâtel;
- août 2022: feu de végétation et forêt en bordure de la route du col de La Vue-des-Alpes dans le secteur de Malvilliers;
- septembre 2022: les inondations générées par les orages avec pluviométrie importante;
- novembre 2022: départ de feu dans une chambre d'un établissement de soins médicaux.

*Défense incendie Val-de-Ruz – Statistiques 2022*

| Répartition des engagements 2022 | |
|---|---|
| *Lutte contre le feu* | 28 |
| *Alarme automatique justifiée* | 7 |
| *Alarme automatique (intempestive)* | 21 |
| *Sauvetage d'animaux* | 5 |
| *Eau et inondations* | 6 |
| *Vent et chutes d'arbres* | 0 |
| *Événements techniques (eau)* | 5 |
| *Ascenseur et ouverture de portes* | 1 |
| *Odeur indéterminée, de gaz* | 1 |
| *Contrôles et divers* | 2 |
| *Évacuation sanitaire (camion-échelle)* | 8 |
| *Aide au portage (ambulanciers)* | 9 |
| *Relevage de personnes* | 9 |
| Nombre total des engagements | 102 |

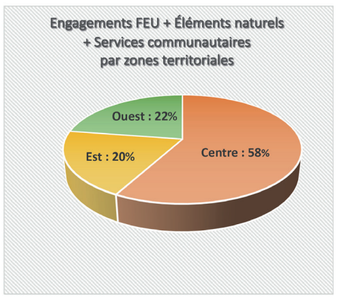


## Formation pour seniors

Les outils numériques et informatiques regorgent de secrets pour les aînés.

Afin d'offrir des formations dans le domaine, de répondre aux questions et aux besoins, l'association Atic et la Commune invitent les seniors de Val-de-Ruz à une après-midi de discussion pour définir les besoins et thèmes à aborder.

Celle-ci aura lieu le **mardi 21 février 2023 de 14h00 à 16h30** à Cernier, Épervier 4 (sud).

## Exercice pompiers

L'immeuble Monts 7 à Cernier sera bientôt déconstruit. Les sapeurs-pompiers communaux vont consolider leurs savoir-faire dans ce bâtiment.

Durant les prochaines semaines, le personnel des trois unités d'intervention pourra réaliser de la formation continue dans des conditions au plus proche de la réalité d'un incendie.

Il s'agit de permettre aux différents intervenants de parfaire et consolider leurs connaissances dans le domaine spécifique des feux en intérieur d'infrastructure. Cette option d'entraînement va également générer la poursuite d'une qualité de protection sécuritaire efficiente et adaptée de la population de Val-de-Ruz.

## Trier, c'est valorisant

Jamais encore, on n'avait utilisé autant de piles et d'accumulateurs (accus). On les trouve dans les vélos électriques, les téléphones mobiles, les tablettes et les ordinateurs portables, mais aussi dans des outils, des jouets, des montres et dans les télécommandes.

Les piles et les accus ont deux choses en commun: ils ont une durée de vie limitée et contiennent de nombreux matériaux de valeur réutilisable. Parmi eux, certains sont des métaux lourds et nocifs. Pour ces raisons, il est important de les recycler dans le but d'économiser les matières premières et de préserver l'environnement.

Les piles et accus au lithium-ion peuvent présenter un risque d'incendie; ils doivent être collectés séparément.

En Suisse, les piles et accus usagés sont considérés comme des déchets spéciaux. Le consommateur est légalement tenu de les rapporter à un point de vente ou à un point de collecte. Ils sont repris gratuitement dans:

- l'une des six déchèteries;
- les commerces de détail;
- les magasins spécialisés;
- les grands magasins;
- les kiosques;
- les shops des stations-service;
- les magasins d'électronique.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être éliminés dans un sac poubelle ou abandonnés dans la nature. L'administration des travaux publics renseigne à *TP.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 35.

## Lecture publique

Avec le retour du Bibliobus à Val-de-Ruz le 2 mai 2022, force est de constater que ce service offert aux habitants a atteint son objectif en doublant quasiment le nombre d'utilisateurs à fin décembre 2022, en passant de 433 à 837 lecteurs.

Le nombre de prêts s'envole également, puisque ce ne sont pas moins de 17'240 ouvrages qui ont été empruntés entre le 2 mai et le 23 décembre 2022. Et ce chiffre ne demande qu'à augmenter à futur.

Dans le détail, l'108 ouvrages (section adultes) et 6'462 (section jeunesse) ont trouvé preneur au Bibliobus, alors qu'il y en a eu l'779 (section adultes) et 7'891 (section jeunesse) à la bibliothèque publique communale.

## Séance d'information publique

Dans le cadre de la modification partielle du plan spécial «MOM Le Prélet», valant sanction préalable, la Commune convie la population à une séance d'information le **mardi 14 mars 2023 à 19h30**, dans les locaux de MOM Le Prélet SA, route du Vanel 4, Les Geneveys-sur-Coffrane, en présence de responsables du projet au sein de l'entreprise concernée.

*Parcelles 1442 et 1593 du cadastre des Geneveys-sur-Coffrane (source: SITN).*

## Inscriptions à l'accueil parascolaire

Les inscriptions dans les structures d'accueil communales pour l'année scolaire 2023-2024 sont ouvertes depuis le 8 février et cela **jusqu'au 8 mars 2023**. Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Le Côtillon à Vilars;
- Le PasSage à Cernier;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- Les Tables de Midi à Cernier, à Dombresson et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Différentes structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent aussi des places dans plusieurs villages. Les inscriptions sont également ouvertes depuis le 8 février 2023. Les contacts avec ces institutions doivent être pris directement.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal ou auprès de l'unité administrative de l'accueil pré et parascolaire, rue de l'Épervier 6, 2053 Cernier (*pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch* ou 032 886 56 34).

## Fermeture et pavoisement

À l'occasion de la fête de la République, les bureaux de l'administration seront fermés le **mercredi 1er mars 2023** toute la journée. Réouverture le 2 mars 2023 selon les horaires habituels.

Afin de marquer cette date symbolique de l'indépendance neuchâteloise, les drapeaux de la Commune, de l'État de Neuchâtel et de la Confédération flotteront sur les maisons de commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane trois jours avant et trois jours après la date du 1er mars.

Le Conseil communal invite la population à en faire de même.

## Souscriptions ouvertes

Quiconque a envie de devenir coopérateur et soutenir ainsi la transition énergétique et la politique volontariste de la Commune peut le faire en acquérant une ou des parts de CHF 500 dès aujourd'hui.

La coopérative solaire Neuchâtel Coopsol et la Commune s'allient pour permettre à un nouveau projet participatif de centrale solaire de démarrer. Cette installation sera construite et mise en service durant le 1er semestre 2023 et trouvera place sur les toits du collège de La Fontenelle à Cernier. Il est prévu la production de 550'000 kWh/an, ce qui correspond à la consommation d'électricité de 160 ménages.

Dans un premier temps, cette souscription est réservée aux habitants de la commune. Le site internet www.coopsol.ch répond par ailleurs aux questions, alors que les statuts ainsi que divers documents utiles y sont consultables.

coopsol
coopsol.ch

## L'image du mois

La fourniture d'eau potable s'est élevée en 2021 à 1'507'633 m³ dont 201'700 m³ sont achetés à la Ville de Neuchâtel, 143'000 m³ au SIVAMO et 57'400 m³ au Syndicat des eaux de Chasseral (SECH). Le solde provient en très grande partie des Prés Royers. Les ventes ont atteint 1'022'057 m³, soit une consommation de 161 litres par jour et par habitant. Le taux de perte est de 32,2% (-4,8% par rapport à 2020).

L'entreprise Viteos SA est mandatée depuis 2017 pour la gestion du réseau, des captages et des réservoirs. En 2021, l'exploitation du réseau a coûté CHF 2'985'000 et le montant consacré aux investissements s'est élevé à CHF 1'415'000. Le prix de l'eau est actuellement de CHF 2,60/m³ (hors taxe compteurs et taxe cantonale) sur le territoire de Val-de-Ruz.

*Les Prés Royers*